

distribution de la richesse, ni la responsabilité d'endosser les objectifs sociaux du gouvernement provincial. «Si la mission des municipalités, c'est maintenant de participer, voire d'être intégrées aux objectifs gouvernementaux, alors peut-être faudrait-il le dire clairement, et qu'on en discute!»

Des services à la carte

Les comités de transition préparent des scénarios pour des augmentations de taxes inférieures à 5%, jusqu'à une harmonisation complète (de cinq à huit ans).

Danielle Pilette : «Qu'on se retrouve dans une ville fusionnée ou pas, la question de la desserte va être déterminée en grande partie par le statut d'occupation (propriétaire ou locataire). Plus on a un parc locatif important, plus, en général, la ville va avoir à s'impliquer dans les loisirs, l'entretien.» On risque d'assister à un changement des attentes face aux services municipaux. Une panoplie de services à la carte pour des arrondissements plus aisés, acceptés par une majorité de co-propriétaires, électeurs «fiabls» et globalement plus fortunés que les locataires, pourraient se faufiler dans l'imbroglio des chevauchements de responsabilités. Les plus pauvres pourront-ils se payer ce «luxe» ou devront-ils déménager?

Plus chères ou moins chères?

L'équité fiscale recherchée doit se financer par des économies d'échelles. «Mais, sur Montréal, il n'y a pas grand-chose à gagner, on n'est pas dans la situation de Laval il y a 35 ans, explique l'urbaniste Danielle Pilette. Par rapport au cycle de vie du produit urbain, sur toute l'île de Montréal, on est au stade de maturité urbaine, on est même presque au déclin. Cela signifie qu'il n'y a pas, sur toute l'île, (hormis Kirkland et l'Île-Bizard) de ville en croissance. Donc, sur toute l'île, la configuration de réseau est faite et ne va pas changer. Que les usines de traitement de l'eau de Pierrefonds changent d'administration ou pas, les territoires qu'elles desservent seront les mêmes! Il n'y a pas d'économie à faire là.»

«Il y a deux types de services, continue Mme Pilette, ceux qui sont "intensifs en capital", comme le traitement des déchets ou de l'eau, qui deviennent moins coûteux plus leur taille augmente, et les services "intensifs en ressources humaines" (pompiers,

police, cueillette des ordures, déneigement), qui représentent la grande majorité des services municipaux. Ces derniers ne gagnent pas à un agrandissement. Plus la taille d'une ville augmente, plus les taux d'encadrements sont élevés. Alors, on se dote d'une nouvelle ville avec un nouveau processus de gestion, mais ça ne coûtera pas moins cher. Tous les arrondissements vont s'observer et se comparer entre eux, dans leurs services notamment.»

Transfert de responsabilités

Cela va prendre cinq ans, dix ans, mais les transferts de responsabilités vers les villes vont se poursuivre. Si on sort de Montréal, le transfert de la voirie au municipal est presque complété. Les CLSC seront-ils les prochains? Pour l'adminis-

tration de la justice, les villes tendent à restreindre le champ de leurs compétences à ce qui est susceptible de leur rapporter des amendes. De son côté, le gouvernement provincial aimerait que les cours municipales exercent une véritable justice de proximité, allant jusqu'à traiter d'affaires criminelles comme la violence conjugale. L'exemple de Montréal pourrait bien servir en vue d'une généralisation à l'échelle du Québec.

«Mais, avertit Danielle Pilette, Québec joue un peu avec le feu avec la grande municipalité de Montréal... C'est du poids, c'est de l'électeur, ça, et il pourrait bien y avoir le développement d'une culture de gestion montréalaise autonome qui soit assez menaçante pour l'intégration que vise le gouvernement du Québec.» □

Les syndicats

systèmes informatiques globaux, dans les arrondissements, on devrait assister à une diminu-

La question de la gestion de la ressource humaine est au cœur de la réorganisation du système.

Claude Héту (SCFP) se garde bien de laisser poindre un sourire ravi, mais négociateur avec moins de monde autour de la table, «ça simplifie les discussions, mais ça complexifie par ailleurs le processus car les unités sont plus importantes».

Les modalités d'intégration des cols blancs et des cols bleus se retrouvent désormais devant des médiateurs arbitres pour chaque ville fusionnée. M. Héту pense que les principaux syndicats concernés vont s'entendre avec les villes sans que les médiateurs aient besoin de trancher. Quant à l'harmonisation des conventions collectives, «on sait que la situation est inégale d'une municipalité à l'autre. Certaines ont recours à la sous-traitance à 90%, d'autres à 50%. Pour nous, le dossier de la privatisation demeure prioritaire au niveau des services publics. Concrètement, on va mettre en doute les contrats qui sont donnés actuellement pour ensuite démontrer qu'on peut faire le travail à moindre coût que les entrepreneurs, chiffres à l'appui».

Par ailleurs, avec l'implantation de

tion des effectifs des cols blancs dans les prochaines années. «Actuellement, vous avez autant de services de paie que de municipalités. Avec les regroupements, je ne suis pas sûr que cela nécessite autant de ressources».

Selon Marcel Sévigny, le résultat des futures élections provinciales se jouera avec la rive nord et la rive sud, car Montréal demeure un terrain neutre politiquement, au sens où aucun comté, sauf un, ne devrait changer de main. On voit alors l'importance pour le gouvernement de préserver son pouvoir dans ces secteurs (la couronne de Montréal). Donc, pour le conseiller, «si la nouvelle ville de Montréal avait besoin d'un virage important concernant par exemple l'étalement urbain ou la question des transports, il faudrait alors que le gouvernement fasse en sorte que les citoyens de la rive sud et de la rive nord ne paient pas, ou du moins qu'ils n'en aient pas l'impression, pour les infrastructures qui vont être sur l'île de Montréal.» Si la contribution des grandes banlieues augmente, on peut s'attendre à ce que ce soit pour augmenter le service Montréal-banlieue principalement... avec une détérioration du transport collectif sur l'île, faute de budget équitablement réparti.

— D. P.